

#### Commission des projets routiers

# 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### Renouvellement de la ligne à haute tension Brumath-Haguenau à BERNOLSHEIM, BATZENDORF et ROTTELSHEIM

#### **Rapport n° CP/2015/26**

## Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente les conventions de constitution de servitudes de passage et de surplomb de câbles, d'installation de pylônes, de débroussaillage sur des parcelles relevant du domaine privé départemental à BERNOLSHEIM, BATZENDORF et ROTTELSHEIM.

Electricité de STRASBOURG a planifié le renouvellement de la ligne à haute tension 63 kV entre BRUMATH et HAGUENAU. Ces travaux ainsi que l'application des servitudes y afférentes, ont été déclarées d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 septembre 2013.

Le Département est sollicité pour l'établissement de conventions de constitution de servitudes de passage et de surplomb de câbles, d'installation de pylônes, d'autorisation de travaux de débrousaillage.

Les terrains concernés relèvent du domaine privé départemental et sont sis à :

- BATZENDORF en section 35
- BERNOLSHEIM en section 17 et 18
- ROTTELSHEIM en section 11.

Je vous propose de bien vouloir décider de la création de ces servitudes et autorisations moyennant le versement par Electricité de Strasbourg (ES) des indemnités forfaitaires suivantes :

- BATZENDORF.....: 558 € - BERNOLSHEIM ....: 635 € - ROTTELSHEIM....: 907 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la constitution de servitudes de passage et de surplomb de câbles, d'installation de pylônes, de débroussaillage sur des parcelles relevant du domaine privé départemental à BERNOLSHEIM, BATZENDORF et ROTTELSHEIM, moyenant une indemnités au profit du Département du Bas-Rhin, de 558 € à BATZENDORF, 635 € à BERNOLSHEIM et 907 € à ROTTELSHEIM.

- désigne M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les conventions de constitution de servitude afférentes à ces servitudes.

Strasbourg, le 22/12/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL